

Dispositif départemental de lutte contre les frelons envahissants



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



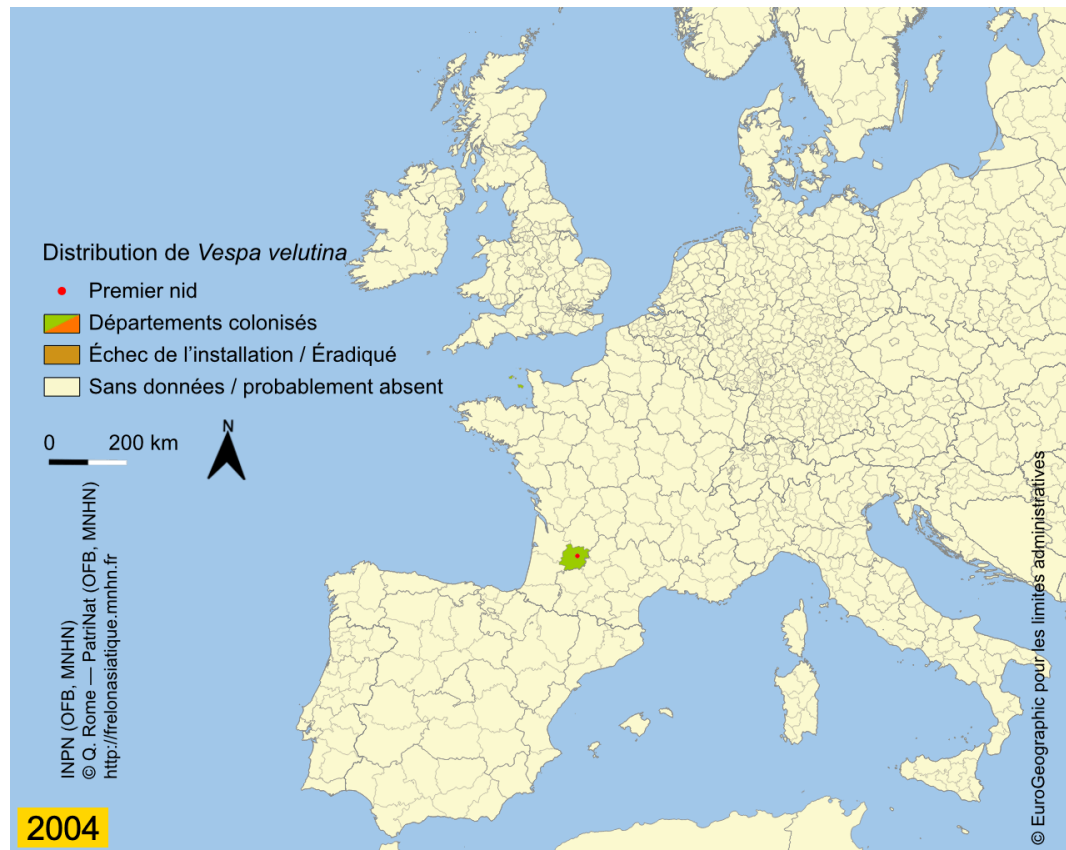
Plan de la présentation :

1. Présentation des frelons envahissants et de leurs impacts
2. Les moyens de lutte contre les frelons envahissants
3. Le dispositif départemental de lutte contre les frelons envahissants pour une action territoriale coordonnée
4. Le rôle du référent communal
5. Temps d'échanges

1. Présentation des frelons envahissants et de leurs impacts



Le frelon asiatique : une espèce exotique envahissante aux multiples impacts

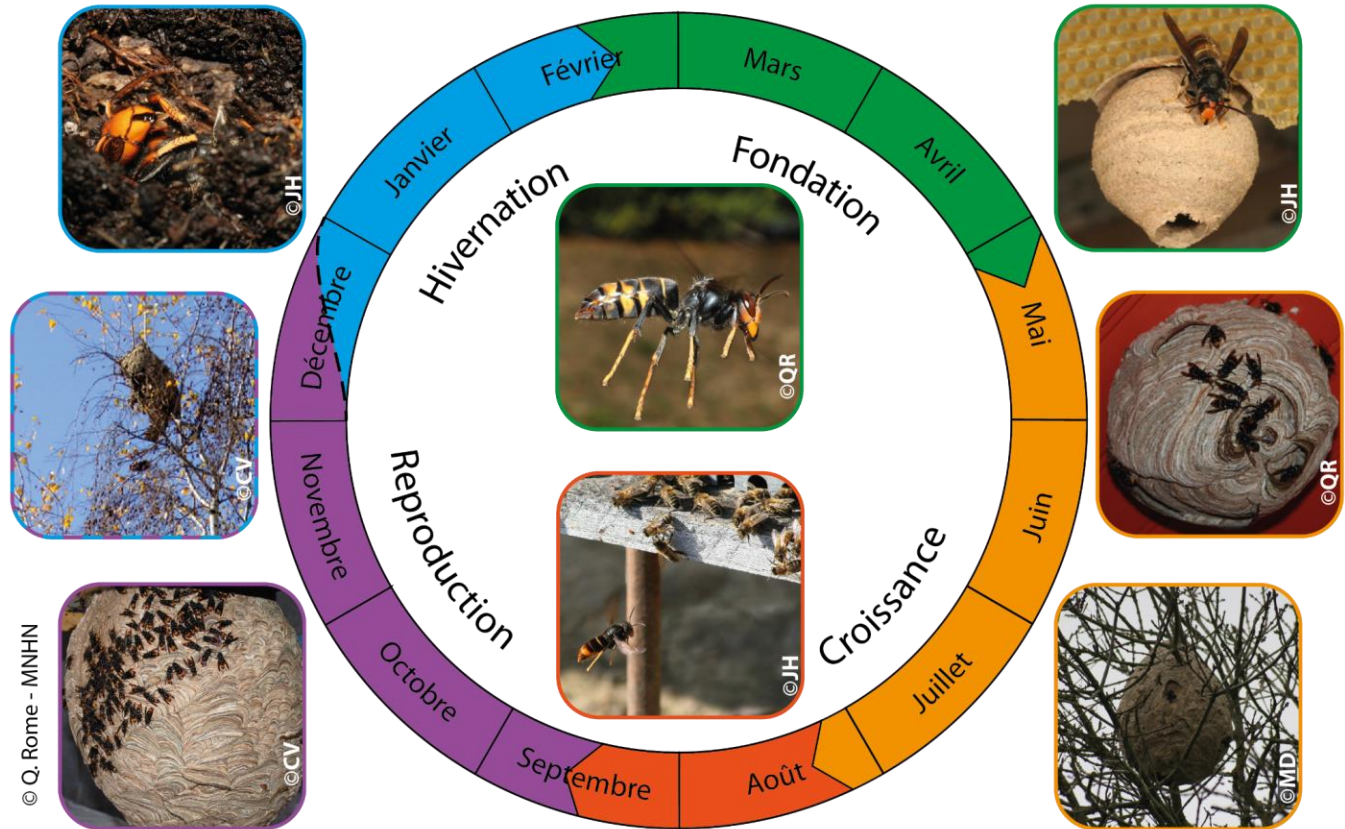
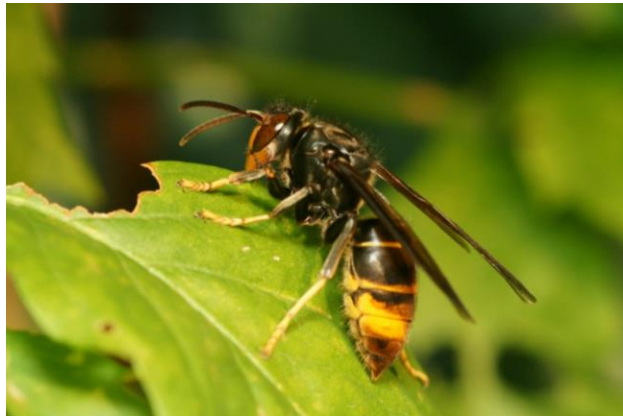


Le frelon asiatique a été **introduit par accident en France en 2004**. En seulement **20 ans**, il a colonisé la France entière.

Un nouveau risque émergent : l'apparition de **frelon oriental**.

Une pression importante sur les abeilles et les pollinisateurs, ainsi qu'une préoccupation de **santé publique** (piqûres).

Cycle de vie d'une colonie de frelons asiatiques



2. Les moyens de lutte contre les frelons envahissants



Le piégeage sélectif des reines



Piège sélectif installé à Gréasque à l'initiative du CMJ.

- Piéger à la bonne période pour éliminer les reines fondatrices (**printemps et automne**).
- Utiliser des **pièges ultra sélectifs** (type Beevital), selon les recommandations des experts (GDSA13).
- **Lever les pièges** à la bonne période pour **ne pas impacter la biodiversité**.

La destruction de nids



- Destruction des nids de **mai à novembre**.
- Par des **entreprises habilitées et contrôlées**.
- **Bonnes pratiques** : utilisation d'insecticides végétaux (pyréthrines).
- A noter : **un nid vide ne sera jamais réutilisé**.

3. Le dispositif départemental de lutte contre les frelons envahissants pour une action territoriale coordonnée



Le Département met en place un dispositif de lutte contre les frelons envahissants

Avec ses partenaires :



pour le piégeage: conseils, formations et animation du réseau des référents communaux pour le piégeage



Pour la destruction des nids: conseils, formation en reconnaissance des nids de frelons à détruire, enregistrement des déclarations de nids, lien avec le réseau de référents communaux

Aide financière pour l'achat de pièges



Aide financière pour la destruction de nids

Formation et conseil technique par **gdsa** 13
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE DES BOUCHES-DU-RHÔNE



référént communal frelon

Validation du nid à détruire

La commune met des pièges à dispositions des particuliers



Formation et conseil technique par



Les étapes de l'adhésion au dispositif départemental de lutte contre le frelon

1

- imprimer la convention Département/commune et la charte annexée

2

- délibération du conseil municipal ou du conseil communautaire autorisant l'adhésion au dispositif départemental

3

- Envoi au CD13 de la convention signée et paraphée, avec copie de la délibération

4

- transmission au CD13 du contact référent frelon choisi par la collectivité

5

- se rapprocher du GDSA13 pour être intégré au réseau de piégeage et recevoir les informations

6

- achat de pièges, mise en place et suivi selon les indications reçues du GDSA13

7

- (facultatif) faire remonter les relevés de suivi de piégeage au GDSA13 pour participer à l'état des lieux 2025

4. Le rôle du référent communal



Le rôle du référent communal

- En matière de piégeage (février-mai + automne)
 - Réception et transmission des consignes de piégeages du GDSA
 - Pose et entretien des pièges communaux
 - Animation du réseau de piégeage de la commune
 - Relevé et transmission des informations de piégeage (si volontaire)



Le rôle du référent communal

- En matière de destruction (mai - novembre)
 - Référent communal répertorié sur la plateforme lefreton.com
 - Réception, expertise et validation des nids signalés sur sa commune
 - Certification de l'action de destruction
 - Validation de l'intervention du désinsectiseur

